



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# ***Retour d'expérience sur la mise en œuvre des campagnes PAC***

Comité de pilotage du 6 juin 2017





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

- 1. L'origine des principaux griefs**
- 2. Le plan d'action et ses impacts**
- 3. L'apurement et l'état des procédures**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# L'origine des principaux griefs

**Entre 2009 et 2012, la DG AGRI a effectué :**

- 5 audits sur les **aides aux surfaces** ;
- 2 audits sur la **conditionnalité des aides** ;
- 1 audit sur les **droits à paiement unique (DPU)** ;
- 7 audits sur les **primes animales**.

⇒ « *Ces audits ont révélé des problèmes récurrents et aujourd'hui toujours en attente de traitement de la part des autorités françaises.* » (DG AGRI – 14/05/2013)





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# L'origine des principaux griefs

S'agissant du **registre parcellaire graphique (RPG)**, les principales non conformités étaient les suivantes :

- utilisation des **ortho-photographies** supérieures à 5 ans d'âge dans environ 25 % des départements ;
- absence de **photo-interprétation systématique** pour exclure d'office les surfaces non admissibles ;
- inclusion tardive du résultat des **contrôles sur place** de l'année n-1 pour les déclarations en année n ;
- absence d'analyse des surfaces déclarées comme « **autre utilisation** » par les exploitants ;
- fourniture insuffisante d'informations aux exploitants, en particulier la **surface maximale admissible**.





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# L'origine des principaux griefs

Les principales conséquences de ces audits :

- **1<sup>er</sup> Courrier du 14 mai 2013 de la Commission** sur le détail des griefs : registre parcellaire graphique (RPG), contrôles sur place, calcul des paiements et sanctions, conditionnalité, droits à paiement et primes animales.
- **réserve du DG AGRI** dans son rapport annuel d'activité 2012 ;
- **obligation faite à la France de produire un Plan d'Action** détaillant les mesures nécessaires pour remédier aux faiblesses constatées.



# L'origine des principaux griefs

Les principales conséquences de ces audits (suite) :

- **2<sup>ème</sup> Courrier du 16 septembre 2013 de la Commission** sur le caractère lacunaire du plan d'action proposé : notamment sur le calendrier (jalons et dates butoirs) et les outils proposés (tableaux de suivi) ;
- **obligation faite à la France d'établir un Plan d'Action plus ambitieux et plus complet.**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# L'origine des principaux griefs

Pour mémoire, ces griefs ont été sanctionnés par la décision ad hoc 47. La négociation avec la Commission a permis de ramener la correction initialement prévue de 3,5 milliards à **1,078 milliards d'euros** :

- **690M€ de correction portant sur les aides surfaces des campagnes 2008 à 2012**, soit moins de 2% des aides perçues par la France sur les 5 années auditées (35 milliards d'euros) ;
- **un taux global de correction de 2 %** sur les aides surface qui situe la France dans le groupe des Etats Membres de l'UE aux plus faibles taux de correction sur cette problématique.





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Plan d'action FEAGA – 4 volets

Le 28 novembre 2013, la France a présenté un **plan d'action** validé par la Commission et qui comportait 4 volets :

- la révision des modalités de calcul des **droits à paiement unique (DPU)**,
- la révision de la grille de sanctions relatives à la **conditionnalité**,
- la mise en conformité du **registre parcellaire graphique (RPG)** qui sert de base aux paiements des aides à la surface,
- la modification des modalités de **contrôle des primes animales**.





# Plan d'action FEAGA – Volet RPG

**En 2014**, le volet RPG du plan d'action a été engagé et consistait à :

- croiser le RPG déclaré avec des couches de la BD TOPO produites par l'IGN ;
- instruire les 2,5 millions d'anomalies graphiques positionnées et le cas échéant, numériser des surfaces dans les couches SNA.
- 300 000 dossiers sur les 372 000 déposés portaient une observation graphique bloquante pour la mise en paiement ;
- introduction des seuils de 2 ares pour le bâti et de 50 ares pour la végétation afin de réduire la charge de travail pour les SEA.



# Plan d'action FEAGA – Volet RPG

**En 2014**, la DG AGRI a réalisé deux audits du volet RPG du plan d'action relevant :

- la persistance d'erreurs de photo interprétation ;
- l'absence de numérisation des éléments linéaires et des éléments topographiques ;
- l'absence d'exclusion de surfaces non admissibles au sein des landes et parcours ;
- l'ancienneté de la BD TOPO ;
- l'incomplétude de l'action du fait de l'introduction des seuils non prévus initialement ;
- évoquant l'éventualité d'une suspension des paiements.



# Plan d'action FEAGA – Volet RPG

**En 2015**, afin de répondre aux nouveaux griefs des auditeurs, la refonte complète du RPG a été engagée :

- réalisation de la **photo-interprétation systématique** par l'IGN ;
- réexamen des **contours des îlots** ;
- numérisation de près de 45 millions de **surfaces non agricoles (SNA)** ;
- couche graphique des **surfaces d'intérêt écologique (SIE)**.
- **9,8 millions d'observations graphiques** ont été traitées par les SEA, suite au croisement des couches graphiques et des déclarations PAC 2015.





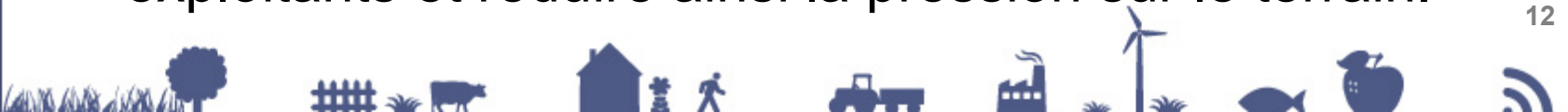
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Plan d'action FEAGA – Volet RPG

Le bilan de ce volet du plan d'action est le suivant :

- la France dispose désormais d'un **outil graphique multi-couches plus précis et plus complet** qui constitue une réponse adaptée aux exigences liées notamment à la réforme de la PAC ;
- l'accumulation d'un **retard important dans la gestion des campagnes PAC 2015** et suivantes, liée pour partie aussi à la réforme de la PAC et malgré la mobilisation importante de tous les acteurs ;
- la mise en place d'un **apport de trésorerie remboursable (ATR)** dès octobre 2015 pour pallier ces retards et limiter l'impact sur la trésorerie des exploitants et réduire ainsi la pression sur le terrain.



# Plan d'action FEAGA – Chiffres

Le bilan sur la période 2014-2016 est le suivant :

- révision de plus de **675 000 dossiers** ;
- réexamen des contours de **6 millions d'îlots** ;
- numérisation de près de **45 millions de SNA** ;
- gestion de près de **12,3 millions d'observations graphiques**.
- **mobilisation exceptionnelle des SEA** renforcés par environ 1460 ETP de vacataires et 1250 experts de la photo-interprétation ;
- **lourde charge de travail pour les SEA** engendrant des difficultés pour les agents et la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement en avril 2016 ;
- **coûts de mise en œuvre estimés à 107,1 M€** hors développements informatiques de l'ASP.



# Plan d'action FEAGA – Clôture ?

Réalisation d'un reporting régulier à la DG AGRI avec la transmission de 14 rapports mensuels :

- **volets droits à paiement unique (DPU) et conditionnalité** achevés et mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2014 ;
- **volet RPG** considéré comme achevé au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 ;
- **proposition des autorités françaises de clôturer le Plan d'Action le 5/09/2016 (14<sup>ème</sup> reporting) ;**
- **position de la DG AGRI** réservée aux conclusions de l'audit sur les aides aux surfaces réalisé en avril 2016 (procédure en cours).



# Apurement et Suspension

La Commission a ouvert des enquêtes de conformité et formulé des propositions de corrections financières :

- **campagnes 2013-2014** pour un montant final de **117,5M€** pour les aides surfaciques suite à une proposition de chiffrage par les autorités françaises ;
- **campagnes 2015 et suivantes** pour un montant initial de **630M€ par campagne (10 %)** pour les aides surfaciques considérant notamment que des proratas sur-évalués avaient été accordés ;
- **suspension des paiements** mensuels au titre du FEAGA à hauteur de 3 % des dépenses déclarées ;
- **recours en annulation de la décision** devant la Cour de Justice européenne (procédure en cours).





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Conclusions

- **Mobilisation exceptionnelle des SEA, de l'ASP, du SG et de la DGPE ;**
- **Amélioration substantielle de la qualité du RPG ;**
- **Retards importants des paiements mais rattrapage progressif du calendrier à partir de la campagne 2016 (avant le 30 juin 2017) et période de télédéclaration quasi recalée pour la campagne 2017 ;**
- **Maintien de la pression de Commission et attente d'un signal positif sur la confiance retrouvée au regard des actions menées par la France.**

